

COMMISSION DES FINANCES

Séance du vendredi 21 décembre 1923

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX, président.

PRESENTS: MM. HENRY BERANGER. DOUMER. PASQUET. HUBERT. DE SELVES
SERRE. BIENVENU-MARTIN. RENOULT. CLEMENTEL. LEBRUN.
FRANCOIS SAINT-MAUR. MILAN. REYNALD. SCHRAMECK.
JEANNENEY. DEBIERRE. R.G. LEVY.

EMPRUNTS DE LA VILLE DE PARIS
ET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

M. LE PRESIDENT.- J'ai reçu de M. le Ministre des Finances une lettre dans laquelle il me fait part du désir de MM. les Présidents du Conseil Municipal de Paris et du Conseil Général de la Seine d'avoir une entrevue avec M. le Rapporteur Général M. Schrameck et moi-même, afin de pouvoir nous exposer les raisons qui militent en faveur de l'adoption rapide des deux projets de loi relatifs aux emprunts de 300 millions à émettre par la Ville de Paris et le Département de la Seine.

M. HENRY BERANGER, RAPPORTEUR GENERAL.- C'est toujours en fin de session qu'on nous saisit des projets intéressants les finances de la Ville de Paris, de sorte que le temps nous manque pour les examiner avec soin. Et cependant, les finances de la Ville de Paris mériteraient un contrôle vigilant en raison des abus et des irrégularités auxquels donne lieu la gestion de ce budget d'un milliard et demi.

M. DE SELVES.- Un contrôle sévère est en effet indispensable. Voici, par exemple, un cas où il serait bon qu'il s'exerçât. La Ville de Paris a été autorisée, avant la guerre, pour gager certains emprunts, à percevoir une taxe sur la valeur locative des locaux d'habitation et des locaux à usage commercial. Le prix des loyers a considérablement augmenté et les annuités des emprunts n'ont pas varié. Que fait la Ville de Paris des sommes ainsi perçues en excédent?

M. SCHRAMECK, RAPPORTEUR DES PROJETS DE LOI CONCERNANT LA VILLE DE PARIS.- Les projets qui nous sont soumis soulèvent de graves objections. Celui concernant le Département de la Seine, autorise ce département à se livrer à des opérations d'achat et de vente de terrains qui peuvent n'être pas sans dangers.

Et puis, la Ville de Paris et le département de la Seine ont vraiment trop fréquemment recours à l'emprunt. J'ai demandé au Ministère de l'Intérieur qu'on me fournisse un état des emprunts souscrits par ces deux collectivités depuis l'armistice.

M. DOUMER.- Il serait également bon d'avoir un état des gages affectés à ces emprunts.

M. SCHRAMECK.- Je dois ajouter que je n'ai pas encore été mis en possession du dossier relatif à ~~ce~~ l'emprunt de la Ville de Paris.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est sur ma demande que ces deux projets ont été renvoyés pour examen au fond à la Commission des Finances.

M. SCHRAMECK.- Cependant M. Gourju a déposé deux rapports au nom de la Commission d'Administration.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est certainement une erreur de sa part, car le Sénat a dessaisi la Commission d'Administration au profit de la Commission des Finances.

M. BIENVENU-MARTIN.- L'un des deux projets ne comporte-t-il ^{pas} une autorisation d'emprunt pour construction d'habitations à bon marché? S'il en est ainsi, il convient de faire bien attention à ce que la Ville ne loue pas, comme elle le fait trop souvent, ses logements à des prix très inférieurs au prix de revient.

M. DE SELVES.- En réalité, les maisons appartenant à la Ville sont louées à bas prix à ses fonctionnaires.

M. SCHRAMECK.- La plupart, des abus qui sont commis dans l'administration de la Ville de Paris proviennent ^{du} ~~de~~ défaut de surveillance de la part du ministère de l'Intérieur.

La Commission donne mandat à son Président de recevoir demain samedi, dans la matinée! M. le Ministre des Finances et MM. les représentants de la ville de Paris et du Département de la Seine .

APUREMENT DES COMPTES DE GUERRE

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à fixer les conditions dans lesquelles seront apurés les comptes de la période de guerre. Il conclut à l'adoption.

Avant le passage à l'examen des articles, M. MILAN DEMANBE

si le projet emporte quitus de l'erreur commise par certains fonctionnaires de l'administration des Finances dans la comptabilité des bons de la Défense Nationale.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Non. Les droits de la Cour des Comptes sont entièrement réservés; c'est elle seule qui a qualité pour donner, aux comptables, quitus de leur gestion.

D'ailleurs, des sanctions, sinon judiciaires, du moins administratives devront être prises contre les fonctionnaires qui ont commis les erreurs auxquelles M. Milan a fait allusion.

M. DOUMER fait observer que ces erreurs s'expliquent par le fait que, d'une part, le personnel des Finances avait été réduit par la mobilisation et que, d'autre part, le Trésor a eu pour auxiliaires dans le placement des Bons de la Défense Nationale des organismes comme les bureaux de postes qui n'étaient pas familiarisés avec les règles de la Comptabilité Publique.

Les articles du projet de loi sont adoptés.

M. LEBRUN demande à M. le Rapporteur General d'attirer dans le texte de son rapport, l'attention du Gouvernement sur la nécessité qu'il y a de porter à la connaissance des possesseurs de bons de monnaie des régions envahies que l'article 12 ne leur accorde qu'un délai d'un mois à dater de la promulgation de la loi pour demander le remboursement de ces bons.

Les conclusions du Rapporteur étant adoptées, celui-ci est autorisé à faire imprimer et distribuer son rapport.

SITUATION DE LA TRESORERIE

M. LE RAPPORTEUR GENERAL se plaint de ce que l'administration des Finances ne lui communique plus régulièrement les états de Trésorerie qu'elle doit lui fournir. C'est ainsi qu'au 20 décembre, il n'a pu encore obtenir l'état de la trésorerie au 30 septembre.

A cette date, le montant des Bons du Trésor en circulation s'élevait à 2.921 millions, celui des Bons de la Défense Nationale à 58 milliards et le montant des avances de la Banque de France à 23.600 millions. Au total, la dette flottante était de 89 milliards et la dette intérieure de 265 milliards.

J'aurais voulu connaître la situation de la Trésorerie au 30 octobre, ajoute M. le Rapporteur General, parce que elle eût pu nous éclairer sur les causes de la baisse du franc au sujet de laquelle je ne suis pas sans inquiétude.

Des banquiers que j'ai consultés sur ce sujet m'ont dit que la baisse du franc était imputable à la spéculation américaine qui a pris position sur la baisse;

Mais M. Descamps, de la Banque de France, m'a assuré que cette explication était dénuée de fondement. L'étranger m'a-t-il dit, et notamment l'Amérique, achète des Bons de la Défense Nationale ce qui prouve qu'il n'a pas perdu confiance dans le relèvement de nos finances. D'ailleurs le franc, à la Bourse de ~~Raxia~~ New-york, a toujours une tenue meilleure qu'à la Bourse de Paris;

Ason ~~Paris~~, c'est à l'intérieur qu'est le malaise. Il

croit qu'une crise de confiance sévit dans le sud-est et dans le centre, crise qui provoque la thésaurisation et amène un fléchissement dans les souscriptions de bons de la Défense Nationale. Pour être fixé sur ce point, il faudrait posséder un état récent de la situation de la Trésorerie.

M. PASQUET.- Il serait intéressant que cet état fût dressé par régions afin que nous puissions voir, s'il y a fléchissement, sur quels points du territoire il se produit

M. DOUMER.- La question est de savoir comment on parera à ce danger. Arrêtera-t-on de nouveau les paiements dans les régions dévastées? En ce qui concerne les remboursements à la Banque de France, on a trouvé, pour cette année, une solution précaire. On versera à la Banque le montant du compte d'amortissement.

M. R.G. LEVY.- Il en résultera donc tout de même une diminution de 800 millions au compte des avances à l'Etat.

M. DOUMER.- Parfaitement, mais ce ne sera qu'un expédient.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cette situation n'est pas sans rapport avec l'augmentation du coût de la vie.

Selon notre président, la crise de confiance se traduit par une augmentation des achats en nature. Or, notre marché étant fermé, cette augmentation des demandes provoque la hausse.

M. SERRE.- On a isolé la France par un système d'hyperprotection agricole.

En outre, les paysans ont immobilisé leur disponibilité en achetant de la terre. Dans la région que je représente, l'hectare de terre est passé de 5.000 à 15.000 francs.

Cela est compréhensible, le paysan a plus de confiance dans sa terre que dans des billets de banque.

M. LUCIEN HUBERT.- Il en est de même des porteurs de valeurs mobilières. Le fait n'est pas spécial à la France. Il se produit aussi en Angleterre.

M. SERRE.- Mais comment expliquez-vous que la livre puisse se maintenir et même monter tandis que les fonds d'Etat anglais baissent?

M. DOUMER.- Très simplement. La Rente est la valeur étalon de l'intérêt. Si l'intérêt de l'argent augmente dans les rapports entre les particuliers, le cours de la rente baisse.

L'Angleterre, pendant la guerre et depuis, a écrasé ses contribuables d'impôts, mais elle a restauré sa Trésorerie, ce qui ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ maintient la confiance qu'on a dans sa monnaie.

M. LUCIEN HUBERT.- Mais cela ne va pas sans inconvénients. L'Angleterre connaît le chômage. A l'heure actuelle 25 millions d'Anglais touchent des allocations.

M. R.G. LEVY.- Ce chiffre me paraît exagéré puisqu'il n'y a que 2 millions de chômeurs en Angleterre.

La Commission prend acte des renseignements fournis sur la situation de la Trésorerie par M. le Rapporteur General. Elle charge son président d'intervenir auprès de

M; le Ministre des Finances pour que les états de trésorerie soient fournis avec plus de diligence.

ADOPTION DE RAPPORTS

En raison de l'absence de MM. CHASTENET ET RENE BESNARD, M. le Rapporteur general est autorisé à déposer deux rapports favorables à l'adoption:

1° du projet de loi ~~par lequel sont autorisés des crédits~~ relatif à la construction d'une Maison de France à Madrid.

2° du projet de loi portant ouverture de crédits en vue de l'attribution d'une subvention extraordinaire pour la liquidation de la gestion théâtrale de M. ANTOINE ancien directeur de l'Odéon.

La Commission adopte ensuite le rapport de M. PASQUET concluant à l'adoption du projet de loi ayant pour objet l'organisation du crédit aux sociétés coopératives et u unions de sociétés coopératives d'artisans, ainsi qu'aux petits artisans.

Elle adopte également l'avis présenté par M. RENE RENOULT sur le projet de loi relatif à une nouvelle prise de rang des sous-âiutenants ~~provenant~~ des sous-officiers reçus ou considérés comme reçus à la suite des concours de 1914 aux écoles de sous-officiers, élèves officiers et des élèves des écoles nationales vétérinaires

Elle adopte enfin deux rapports de M. LUCIEN HUBERT

Le 1er sur le projet de loi portant ouverture au Ministre des Affaires des Etrangères: 1° d'un crédit de

19.439 francs en vue du remboursement d'une succession ouverte à l'étranger et dont les fonds n'ont pu être encaissés;

2° d'un crédit de 78.000 francs pour participation de la France aux frais de transfert à Madère de l'empereur d'Autriche;

3° d'un crédit de 200.000 francs pour secours et allocations de frais de voyages aux sinistrés de Smyrne.

Le second, sur le projet de loi portant ouverture au Ministre des Affaires Etrangères, sur l'exercice 1923, d'un crédit supplémentaire de 6.500.000 francs pour indemnités à raison de la baisse exceptionnelle des changes.

Sur ce projet, M. BIENVENU-MARTIN déclare s'abstenir pour protester contre le dépôt tardif d'un projet de cette importance qu'on demande au Sénat de voter avant sa séparation.

TIMBRES-POSTES SPECIAUX
A L'OCCASION DES JEUX
OLYMPIQUES.

M. PASQUET donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif à l'émission de timbres-postes spéciaux à l'occasion des jeux olympiques de 1924.

Il conclut à l'adoption.

M. DOUMER.- M; le Rapporteur dit que c'est le comité Olympique qui fera les frais de l'émission de ce nouveau timbre. Mais le Comité Olympique n'a pas de ressources propres puisqu'il fonctionne grâce aux subventions qu'il reçoit de l'Etat et de la Ville de Paris.

M. PASQUET.- Cette clause est la reproduction d'une clause qui est toujours imposée aux organisations qui sollicitent l'autorisation d'émettre des timbres. Je me borne à vous rappeler l'exemple du timbre émis par le Comité de secours aux orphelins de la guerre.

M. DOUMER.- Ce timbre était un timbre supplémentaire qu'on ajoutait à l'affranchissement de la lettre. Le produit de sa vente devait alimenter la caisse de l'oeuvre. Ici il n'en est pas de même puisque le timbre dont il s'agit sera un véritable timbre-poste vendu par l'administration. Quel bénéfice en tirera donc le Comité Olympique?

M. PASQUET.- Ce n'est pas en vue d'un bénéfice qu'il agit, mais dans un intérêt de propagande, afin d'inciter les amateurs de sports du monde entier à venir à Paris à l'occasion des jeux olympiques, ce qui ne peut qu'être favorable à notre change.

Les conclusions du Rapporteur sont adoptées. Le dépôt du rapport est autorisé.

PORT DE PÊCHE DE LORIENT

M. SERRE expose les grandes lignes du projet de loi tendant à la déclaration d'utilité publique des travaux du port de pêche de Lorient et des expropriations de terrains que comporte la création de ce port.

M. LE RAPPORTEUR.- Ce projet a pour objet de permettre l'expropriation de 5 hectares de terrains entourant les 30 hectares sur lesquels doit être établi le port. Il prévoit que ces terrains pourront être loués par voie

d'adjudication, pour une durée de 60 années à des entreprises s'occupant de traiter les produits de la pêche (fabriques de conserves, de colle de poisson, etc.)

L'État se fera donc ainsi pourvoyeur de terrains.

Mais il y a quelque chose de plus grave que je tiens à signaler, dès maintenant, à la Commission. La Commission de l'outillage national à laquelle a été renvoyé le projet a cru devoir y apporter des modifications au point de vue financier.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela est inadmissible. La Commission des Travaux Publics est sortie des limites de sa compétence. D'ailleurs, un tel projet aurait dû être renvoyé, pour examen au fond, à la Commission des Finances. Je prie celle-ci de me donner mandat de demander au Sénat de prononcer le dessaisissement de la Commission des Travaux Publics et le renvoi du projet, pour examen au fond, à la Commission des Finances.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.- C'est par suite d'une erreur du ~~Sénat~~ Secrétariat Général que ce projet a été renvoyé à la Commission des Travaux Publics. La Commission des Finances de la Chambre se dessaisissant d'un grand nombre de projets au profit des Commissions techniques, le projet avait été renvoyé à la Commission des Travaux Publics de la Chambre. Lorsqu'il fut transmis au Sénat, le Secrétariat Général, s'inspirant de ce qui avait été fait dans l'autre assemblée, fit renvoyer le projet devant la Commission des Travaux Publics bien

qu'il présentât un caractère financier.

Je puis donner à la Commission l'assurance que de telles erreurs ne se reproduiront plus. Nous avons pris nos mesures pour que chaque fois qu'un projet d'un caractère financier sera transmis au Sénat nous puissions être avertis à temps pour demander qu'il nous soit renvoyé.

Ceci dit, j'appuie la proposition qui vient d'être faite par M. le Président.

La Commission charge son Président de demander au Sénat de dessaisir la Commission de l'Outillage National et de renvoyer le projet, pour examiner au fond, à la Commission des Finances.

La séance est levée à 5 heures 25.

Le Président
de la Commission des Finances

